

Initiatives parlementaires

notamment mon collègue de Winnipeg, ont fait des déclarations au sujet de l'affaire Milgaard. Nos paroles ont été rapportées, parce que nous nous intéressons à la question, parce que nous sommes des députés élus au Parlement et que nous représentons tous les Canadiens, même si les détenus de Stony Mountain n'ont pas le droit de vote. J'estime quand même que je représente cet établissement et, quand on m'en a fait la demande, j'ai toujours accepté de rencontrer la direction du pénitencier, le syndicat des gardiens ou encore le comité des prisonniers.

Je ne sais pas si je peux tirer les mêmes conclusions, mais je peux certainement dire que, depuis le procès initial, il semble y avoir tellement de nouvelles preuves, tellement plus de gens dont les témoignages nous font voir l'affaire sous un angle nouveau, que j'appuie la motion du député. Je suis d'accord pour que la ministre examine l'affaire et dise aux Canadiens que les preuves additionnelles justifient la tenue d'un nouveau procès, ou consulte des intellectuels haut placés, peut-être des anciens juges de la Cour suprême, qui ont toutes les preuves en main, pour qu'ils lui fassent une recommandation à cet égard.

Je ne sais pas quel sera le résultat, mais nous avons certainement ici une autre affaire qui, comme le dit cette motion, nécessite d'être réexaminée par la ministre. Si la ministre refuse, j'espère au moins qu'on nous dira pourquoi la tenue d'un nouveau procès n'est pas possible. En d'autres termes, je ne pense pas que la population canadienne puisse se contenter d'un simple «non» dans le dossier Milgaard.

Monsieur le Président, je ne dispose pas d'autant de temps que mon collègue qui a présenté cette motion, mais je crois sincèrement qu'il n'y a pas un être humain qui soit sans faute ou qui n'ait jamais commis d'erreur, qu'il s'agisse de nous, les députés, de ceux qui purgent actuellement des peines ou qui en ont purgé pour des fautes et des méfaits qu'ils ont commis à l'endroit de la société, mais surtout de ceux qui sont appelés à juger: les avocats, les juges, ceux qui ont témoigné sous serment et qui se sont peut-être trompés ou nous ont peut-être induits en erreur et ont peut-être provoqué ce que certains considèrent comme une erreur judiciaire sur toute la ligne. Comme bien d'autres députés de cette Chambre, je ne voudrais pas être à leur place.

Quant à notre ministre de la Justice, elle doit probablement rendre l'une des décisions les plus difficiles de sa carrière politique, dans l'exercice de ses très importantes fonctions. J'espère que la ministre, qui est aussi ma collègue, considère ce débat comme très important et qu'elle fera revoir cette cause par les meilleurs spécialistes. Je tiens à ce que tout le monde sache que j'appuie la motion de mon collègue de Port Moody—Coquitlam.

• (1530)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir pu me libérer pour pouvoir participer aujourd'hui à ce très important débat.

La liberté d'un homme est en jeu. Que dis-je, la vie de David Milgaard ou plutôt ce qui en reste, est en jeu!

Notre système judiciaire a arraché plus de 20 ans de vie à David Milgaard. Il s'agit de 20 des meilleures années de sa vie. On ne peut pas les lui rendre, mais on peut réparer le tort qui lui a été causé. Notre système judiciaire est capable de reconnaître ses erreurs. Libérez David Milgaard. Laissez-le aller. Il a assez souffert. Le système a eu satisfaction. Ses geôliers sont-ils si impitoyables et si inhumains qu'ils ne seront pas satisfaits tant qu'il ne sera pas mort ou tant qu'il n'aura pas avoué, servilement, un crime qu'il n'a pas commis?

Dans la courte période de temps qui m'est allouée, je veux expliquer pourquoi David Milgaard devrait être libéré et se voir accorder une audience afin que les tribunaux puissent se pencher de nouveau sur son cas. J'ai confiance que si Milgaard peut obtenir un nouveau procès, la Couronne ne pourra faire confirmer la condamnation originale.

Ce dossier a été mal mené depuis le tout début, par à peu près tous les intervenants. Il n'y a pas eu de héros à l'époque, du moins pas dans cette affaire. Il y a toutefois eu des policiers de Saskatoon qui ont fait preuve d'excès de zèle, parce qu'on exerçait sur eux des pressions afin qu'ils mettent la main au collet de quelqu'un, n'importe qui, après une série de crimes violents commis dans la ville. La stratégie de la défense était contestable et n'a pas permis d'établir un lien entre le meurtre de Gail Miller et d'autres agressions graves commises à Saskatoon à la même époque.